

REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE – EGALITE - FRATERNITE

COLLECTIVITE

COMMUNE
D'HEILTZ LE MAURUPT

Nombre de conseillers :

en exercice

11

Présents

10

Votants

10

Délibération n°

44

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance 7 novembre 2011

Par suite d'une convocation en date du 28 octobre, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie le 7 novembre 2011, à 18h30, sous la présidence de Monsieur BAILLY Michel, maire.

Étaient présents : MM. Michel BAILLY, Huguette ROSSARD, Claudine DUBECHOT, Thierry LIGNOT, Martine BARDET, René MARTINEZ, Guy SALLES, Thierry NOISSETTE, MUNEUX Philippe, MUNEUX Josette.

Lesquels forment la majorité en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil municipal.

Absent(s) excusé(s) 1 Stéphane HETTE, **Absent(s)** : 0

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales

M LIGNOT Thierry est désigné secrétaire de séance.

Objet : choix de l'entreprise en charge des travaux d'extension de réseaux pour le lotissement « la maladie »

Considérant la création du lotissement de la Maladrie,
Considérant l'appel d'offres lancé en date du 19 septembre 2011,
Considérant l'ouverture des plis par la commission d'appel d'offres en date du 14 octobre 2011,
Considérant les cinq offres réceptionnées : La Marnaise, TFPF, Eurovia, SGREG, Nord Est TP ;

Le conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité :

- De suivre l'analyse faite par la commission d'appel d'offres
- De retenir l'entreprise : SGREG pour un montant de 74 000.72€ HT
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget du lotissement
- D'autoriser le maire à signer tous les documents afférant à ce dossier.

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en sous-
préfecture le.....
Et de la publication, le.....
Fait à Heiltz Le Maurupt,
le.....
Le Maire,

Extrait certifié conforme au registre des délibérations
Fait à Heiltz Le Maurupt, le 7 novembre 2011

Le Maire
BAILLY Michel

Date d'affichage

/ /

